

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA CREUSE

DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

SÉANCE DU 5 DÉCEMBRE 2025

DELIBERATION N°CP2025- 12/1/8 DOSSIER N°7182	MISE EN VENTE DE SIX LOGEMENTS H.L.M OPH CREUSALIS SITUÉS SUR LES COMMUNES D'AUZANCES, LA SOUTERRAINE, LEPAUD, MOURIOUX-VIEILLEVILLE, SAINT- MAURICE LA SOUTERRAINE ET SAINT-SULPICE LE GUERETOIS
-------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Etaient présents :

Philippe BAYOL, Eric BODEAU, Thierry BOURGUIGNON, Marie-Christine BUNLON, Delphine CHARTRAIN, Lucette CHENIER, Laurence CHEVREUX, Laurent DAULNY, Catherine DEFEMME, Hélène FAIVRE, Patrice FILLOUX, Franck FOULON, Thierry GAILLARD, Mary-Line GEOFFRE, Catherine GRAVERON, Bertrand LABAR, Jean-Luc LEGER, Guy MARSALEIX, Valéry MARTIN, Patrice MORANCAIS, Valérie SIMONET, Nicolas SIMONNET, Marie-Thérèse VIALLE

Avaient donné pouvoir :

Marie-France GALBRUN à Patrice FILLOUX
Marinette JOUANNETAUD à Mary-Line GEOFFRE
Jean-Jacques LOZACH à Eric BODEAU
Renée NICOUX à Jean-Luc LEGER
Isabelle PENICAUD à Philippe BAYOL
Hélène PILAT à Guy MARSALEIX
Jérémie SAUTY à Laurent DAULNY

ORIGINE : *Direction Générale des Services/Pôle Cohésion Sociale/Direction Insertion et Logement*

RAPPORTEUR : M. Patrice MORANCAIS

**OBJET : MISE EN VENTE DE SIX LOGEMENTS H.L.M OPH CREUSALIS
SITUÉS SUR LES COMMUNES d'AUZANCES, LA SOUTERRAINE,
LEPAUD, MOURIOUX-VIEILLEVILLE, SAINT-MAURICE LA SOUTERRAINE
ET SAINT-SULPICE LE GUERETOIS**

◆◆◆◆◆◆◆

La COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL DÉPARTEMENTAL

*VU la délibération n° CD2021-07/1/7 du Conseil Départemental du 1^{er} juillet 2021 portant délégation de compétence à la Commission Permanente,
VU l'article L 443-7 du code de la construction et de l'habitation ;*

VU le budget de l'exercice,

VU le rapport CP2025-12/1/8 de Madame la Présidente du Conseil Départemental,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

Décide :

- de donner un avis favorable à la mise en vente de six logements de l'OPH Creusalis situés :

- 21, hameau de Malval 23700 AUZANCES (vacant)
- 19 rue Jules Ladoumègue 23300 LA SOUTERRAINE (pavillon n°22 vacant)
- 2 Lotissement de la Croix Blanche 23170 LEPAUD (vacant)
- 5 Lotissement de l'Ardour Clos des Ribières 23210 MOURIOUX-VIELLEVILLE (vacant)
- Rue des Ribières « Clos des Ribières » 23300 SAINT-MAURICE LA SOUTERRAINE (pavillon n°9 occupé)
- 16 Impasse Jean de Cessac 23000 SAINT-SULPICE LE GUERETOIS (vacant)

- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental ou son représentant à signer tous documents afférents à l'aboutissement de chaque dossier.

Ne prennent pas part au vote :

M. Patrice MORANCAIS, Mme Marie-Thérèse VIALLE, M. Guy MARSALEIX, Mme Delphine CHARTRAIN, M. Valéry MARTIN, M. Philippe BAYOL, Elus Membres OPH Creusalis

Adopté : 26 pour - 0 contre - 0 abstention(s)

La Présidente du Conseil
Départemental de la Creuse
Valérie SIMONET